



HAL
open science

Au cœur de l'esclavage méditerranéen : Malte aux XVIe-XVIIe siècles

Anne Brogini

► **To cite this version:**

Anne Brogini. Au cœur de l'esclavage méditerranéen : Malte aux XVIe-XVIIe siècles. Schiavitù e servaggio nell'economia europea (secc. XI-XVIII), 2014. hal-03597386

HAL Id: hal-03597386

<https://hal.science/hal-03597386>

Submitted on 10 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Anne Brogini

*Au cœur de l'esclavage méditerranéen :
Malte aux XVI^e-XVII^e siècles*

Très étudié dans les années 1970-1980¹, l'esclavage en Méditerranée a bénéficié récemment d'un fort renouveau historiographique², lié aux tendances les plus actuelles, héritées de l'histoire globale ; les interactions entre les différentes fragmentations méditerranéennes ont permis aux historiens anglo-saxons Peregrine Horden et Nicholas Purcell de dégager l'idée d'une connectivité globale de la mer dans le temps long³. Générateur d'échanges « interculturels », liés à l'établissement volontaire d'un commerce durable entre des individus ou des groupes marchands ne possédant ni les mêmes normes sociales ni les mêmes valeurs culturelles⁴, le trafic des esclaves favorise un essor économique des ports corsaires chrétiens et barbaresques qui n'est plus à démontrer⁵ et qui appartient à ces connexions progressivement fondatrices des réseaux qui lient, dans le temps long⁶, les

¹ Sans viser à l'exhaustivité, on peut citer notamment S. BONO, *Schiavi musulmani sulle galere e nei bagni d'Italia dal XVI al XIX secolo*, dans *Le genti del mare Mediterraneo*, Napoli, 1981, pp. 837-875 ; H. BRESCH (dir.), *Figures de l'esclave au Moyen Âge et dans le monde moderne*, L'Harmattan, 1996 ; S. CLISSOLD, *The Barbary Slaves*, Paul Elek, Londres, 1977 ; CH. VERLINDEN, *Schiavitù ed economia nel Mezzogiorno agli inizi dell'età moderna*, dans « *Annali del Mezzogiorno* », III, 1963, pp. 11-38 ; IDEM, *L'esclavage en Sicile au bas Moyen Âge*, dans « *Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome* », XXXV, 1963, pp. 13-113 ; IDEM, *La esclavitud en la economía medieval de las Baleares, principalmente en Mallorca*, dans « *Cuadernos de Historia de España* », t. LXVII-LXVIII, 1982, pp. 123-164.

² S. BONO, *Schiavi musulmani nell'Italia moderna. Galeotti, vucumprà, domestici*, Naples 1999 (Edizione Scientifiche Italiane / Università di Studi di Perugia) ; G. FIUME, *Schiavitù mediterranea. Corsari, rinnegati e santi di età moderna*, Milan 2009 (Bruno Mondadori) ; G. CALAFAT, C. SANTUS, *Les avatars du Turcs. Esclaves et commerçants musulmans à Livourne (1600-1750)*, dans J. DAKHLIA, B. VINCENT (dir.), *Les musulmans dans l'histoire de l'Europe*, I, *Une intégration invisible*, Paris 2011 (Albin Michel), pp. 471-522 ; L. VALENSI, *Ces étrangers familiers. Musulmans en Europe (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris 2012 (Histoire Payot & Rivages).

³ P. HORDEN, N. PURCELL, *The Corrupting Sea. A Study of Mediterranean History*, Oxford 2000 (Blackwell Publishing Ltd).

⁴ F. TRIVELLATO, *Juifs de Livourne, Italiens de Lisbonne, Hindous de Goa. Réseaux marchands et échanges interculturels à l'époque moderne*, dans « *Annales Histoire Sciences Sociales* », 58, 2003, 3, pp. 581-603.

⁵ M. FONTENAY, *Le corso dans l'économie portuaire : l'exemple de Malte et des ports barbaresques, I porti come impresa economica*, éd. par S. CAVACIOCCHI, Florence 1988 (Le Monnier/Istituto Internazionale di Storia Economica "F. Datini", *Atti della XIX Settimana di Studi*), pp. 843-879 ; D. VALERIAN, *Le rachat des captifs dans les traités de paix de la fin du Moyen Âge. Entre diplomatie et enjeux économiques*, dans « *Hypothèses* », 2006, 1, pp. 343-358 ; W. KAISER (dir.), *Le commerce des captifs : les intermédiaires dans l'échange et le rachat des prisonniers en Méditerranée, XVI^e-XVIII^e siècles*, Rome 2008 (École française de Rome) (pour le commerce des captifs à Malte, je me permets de renvoyer à mon propre article : A. BROGINI, *Intermédiaires de rachat laïcs et religieux à Malte aux XVI^e et XVII^e siècles*, dans W. KAISER (dir.), *Le commerce des captifs*, cit., pp. 47-63).

⁶ F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, II, *Les jeux de l'échange*, réédition, Paris 2000 (Le livre de Poche), pp. 159-160 ; M. AYMARD, *L'entrepreneur dans la société de son temps*, dans *L'impresa. Industria, commercio, banca (secoli XIII-XVIII)*, éd. par S. CAVACIOCCHI, Florence 1991 (Le Monnier/Istituto Internazionale di Storia Economica "F. Datini", pp. 791-817 ; G. CALAFAT, *Diasporas marchandes et commerce interculturel. Familles, réseaux et confiance dans l'économie de l'époque moderne*, dans « *Annales HSS* », 66, 2011, 2, pp. 513-531.

Maltais aux représentants des deux rives⁷. De récentes études ont souligné à quel point les deux espaces, chrétien et musulman sont également confrontés à ce commerce corsaire, et ont ainsi permis de nuancer l'idée selon laquelle les rachats d'esclaves avaient été moins fréquents sur la rive sud que sur la rive nord⁸ : bien que les terres d'Islam n'aient pas produit les mêmes types d'archives que les administrations européennes, les termes de rançon, de rachat et de rédemption existent bel et bien à l'époque dans un sens économique, qui témoigne d'une circulation des intermédiaires et des techniques du trafic de l'homme⁹.

Aux XVI^e et XVII^e siècles, l'île de Malte, jusqu'alors à l'écart des grands échanges méditerranéens, devient un pôle chrétien essentiel de la guerre de course et de l'esclavage en Méditerranée occidentale, véritable pendant de l'Alger barbaresque. En 1530, sa cession en fief par Charles Quint aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ordre religieux-militaire international porteur de l'idéologie des Croisades, a d'abord transformé l'île en un lieu militaire et stratégique du Ponant, c'est-à-dire en une frontière de la chrétienté au lendemain du « Grand Siège » de 1565¹⁰, avant de devenir un centre corsaire et une plaque-tournante de la vente, de la détention, puis du rachat des juifs et des musulmans capturés par les chevaliers de Malte et par les corsaires laïcs à leur service dans le cadre d'une double course maltaise, à la fois publique (celle de l'Ordre) et privée (celle des laïcs qui paient à l'Ordre le droit d'armer en course et d'arborer le pavillon des Hospitaliers). Ramenés dans le port, où les plus vigoureux servent au ravitaillement des chiourmes des galères de l'Ordre, les esclaves nourrissent donc un commerce de l'homme, dont Malte, fréquentée par des intermédiaires de rachat des deux rives, devient rapidement l'un des principaux marchés de Méditerranée.

Loin de reprendre des travaux qui ont déjà traité de l'économie de l'esclavage méditerranéen ou maltais, il s'agit, au travers d'archives peu utilisées auparavant (certains fonds du Trésor de l'Ordre qui tiennent le compte des rachats d'esclaves publics¹¹ et les archives des *Libri Bullarum*, qui comptabilisent notamment les saufs-conduits délivrés par les grands-maîtres de Malte aux esclaves rachetés quittant l'île¹²), d'appréhender l'île de Malte comme focale d'une géographie méditerranéenne de l'esclavage à l'époque moderne, de ses flux et de son commerce. La place maltaise constitue en effet, dès la fin du XVI^e siècle, un magnifique observatoire d'une géographie servile maritime et d'un trafic de l'homme qui insère progressivement l'archipel au cœur des réseaux commerciaux méditerranéens.

MALTE, FOYER CHRETIEN DE L'ESCLAVAGE

Régulièrement capturés à la faveur d'expéditions militaires et corsaires, de *razzias* littorales conduites par l'Ordre de Malte, ou durant des courses menées par des particuliers ayant reçu patente du grand-maître, les esclaves (c'est-à-dire des captifs qui n'ont pas été rachetés ou dont le temps de rachat long suppose une détention dans des bagnes et une

⁷ A. BROGINI, *Entre deux mondes. Les marchands de Malte au XVII^e siècle*, dans CH. VERDEIL, B. HEYBERGER (dir.), *Hommes de l'entre-deux. Parcours individuels et portraits de groupe sur la frontière en Méditerranée (XVI^e-XX^e siècles)*, Domont 2009 (Les Indes Savantes), pp. 23-42.

⁸ M. OUALDI, *D'Europe et d'Orient, les approches de l'esclavage des chrétiens en terre d'Islam*, dans « Annales Histoire Sciences Sociales », 63, 2008, 4, pp. 829-843 ; A. ABIDI, *Le processus de rachat des captifs dans la Régence de Tripoli de Barbarie au XVIII^e siècle*, dans « Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest », 116, 2009, 3, pp. 161-180.

⁹ Voir le compte-rendu de lecture que fait M. OUALDI de l'ouvrage dirigé par Wolfgang KAISER (*Le commerce des captifs : les intermédiaires dans l'échange et le rachat des prisonniers en Méditerranée, XVI^e-XVIII^e siècles*, Rome 2008 (École française de Rome)) dans « Annales Histoire Sciences Sociales », 66, 2011, 2, pp. 535-537.

¹⁰ A. BROGINI, *1565, Malte dans la tourmente. Le Grand Siège de l'île par les Turcs*, Paris 2011 (Bouchène).

¹¹ ARCHIVES OF THE ORDER OF MALTA (AOM), *Libri dei contratti del Tesoro*, 737 et 738 (années 1620-1662).

¹² AOM, *Libri Conciliorum*, série des *Salviconductus et diversae scripturae*, depuis 1545 (date de la mention du premier sauf-conduit pour un esclave racheté) jusqu'à la fin du XVII^e siècle (AOM 415-482).

assignation à divers travaux gratuits¹³) représentent un apport continu et relativement stable d'individus qui sont débarqués dans le port, vendus, mis au labour et généralement rapidement rachetés par des intermédiaires de rachat. L'archipel maltais est caractérisé à l'époque moderne par un brassage très important d'esclaves, dont le nombre correspond d'abord aux nécessités de l'Ordre en tant que suzerain de Malte (ravitaillement en main d'œuvre gratuite de ses galères, de ses magasins, des Auberges où vivent les chevaliers...). À côté de ces esclaves publics, tant de rame que de terre, et qui sont largement majoritaires, une infime part de la population servile correspond aux esclaves domestiques, qui sont la propriété individuelle de chrétiens les ayant achetés au marché.

Les esclaves à Malte en 1590

Esclaves publics		Esclaves privés	TOTAL
<i>de rame</i>	<i>de terre</i>		
785	411	209	1 405

Source : NATIONAL LIBRARY OF MALTA, Ms 6421, ff. 54v-55r.

Selon le premier recensement officiel de la population maltaise effectué par l'Ordre de Malte en 1590, le nombre total d'esclaves s'élève à 1 405 dans le port, parmi lesquels 785 sont employés sur les galères et 620 assignés à terre. Parmi les esclaves de terre, 411 sont au service de l'Ordre, travaillant dans les fabriques d'artillerie, dans les Fours de la Religion, les magasins de poudre et la Sacrée Infirmerie ; les 209 autres sont la propriété de particuliers et effectuent essentiellement des travaux domestiques¹⁴. À la fin du XVI^e siècle, l'Ordre possède donc 1 196 esclaves, chiffre qui s'accroît progressivement, en liaison avec le développement de la course, l'augmentation du nombre de galères et de la part des esclaves dans la chiourme : en 1594, les esclaves représentent 58% de l'ensemble des rameurs et cette proportion ne cesse d'augmenter au XVII^e siècle, se stabilisant aux environs des 2/3 de l'effectif, soit 69,7% en 1632 et 71,2% en 1669¹⁵.

L'évolution du nombre d'esclaves dans les chiourmes maltaises (1594-1669)

	1594 ¹⁶			1632			1669		
	Galiots	Forçats	Esclaves	Galiots	Forçats	Esclaves	Galiots	Forçats	Esclaves
Nombre	84	122	290	387	175	1 284	440	190	1 560
Part	16,9	24,5	58,6	20,9	9,4	69,7	20	8,6	71,2
Total	496			1 846			2 190		

Source : ASV, SS Malta 3, ff. 228v-229r, 28 juin 1594 ; M. FONTENAY, *L'esclave galérien dans la Méditerranée des Temps Modernes*, cit., p. 119.

¹³ M. FONTENAY, *Esclaves et/ou captifs : préciser les concepts*, dans W. KAISER (dir.), *Le commerce des captifs*, cit., pp. 15-24.

¹⁴ NATIONAL LIBRARY OF MALTA (NLM), Ms 6421, ff. 54v-55r

¹⁵ M. FONTENAY, *L'esclave galérien dans la Méditerranée des Temps Modernes*, dans H. BRESCH (dir.), *Figures de l'esclave au Moyen Âge et dans le monde moderne*, Paris 1996 (L'Harmattan), p. 119.

¹⁶ ARCHIVIO SEGRETO VATICANO (ASV), *Segretaria di Stato*, Malta 3, ff. 228v-229r, 28 juin 1594. Les chiffres correspondent à la moitié de la flotte seulement, le document ne donnant la composition de la chiourme que pour deux galères, alors que l'Ordre en possède quatre.

L'évolution du nombre d'esclaves à Malte (1548-1669)¹⁷

ANNEES	ESCLAVES		
	Publics	Privés	Total
1548	env. 200	-	moins de 400
1569	env. 300	-	env. 400
1576	200	200	400
1582	600	200	800
1590	1 196	209	1 405
1599	1 600	env. 200	env. 1 800
1632	1 846	env. 200	env. 2 046
1669	2 190	env. 200	env. 2 390

Le nombre d'esclaves de l'Ordre s'accroît donc régulièrement, passant de 1 600 en 1599 à 1 846 en 1632, puis à 2 190 en 1669. Quant aux esclaves privés, leur nombre stagne vraisemblablement aux environs de 200 pour toute la période ; comme en Espagne ou en Sicile, si l'esclavage privé ne disparaît pas complètement à Malte durant l'époque moderne, il tend proportionnellement à se réduire au profit d'un esclavage public destiné essentiellement au ravitaillement des chiourmes¹⁸. L'esclavage privé est presque exclusivement urbain depuis que l'esclavage rural, qui existait encore à Malte à l'époque médiévale¹⁹, s'est effacé au profit d'une domesticité urbaine et d'un esclavage public de galère. De sorte que le nombre moyen d'esclaves résidant en permanence dans le port semble avoir tourné autour de 2 000 environ durant tout le XVII^e siècle, ce qui représente 9 à 10% de la population du milieu portuaire.

Les différentes catégories d'esclaves à Malte (1620-1645)

Maures	Juifs	Turcs	Noirs	Non précisés	TOTAL
65	67	23	34	27	216

Source : AOM, *Libri dei contratti del Tesoro*, 737 et 738.

Proportion d'esclaves selon leur origine confessionnelle et géographique (1620-1645)

Maures	Juifs	Turcs	Noirs	TOTAL
65	67	23	34	189
34,4	35,4	12,1	18,1	100

Source : AOM 737 et 738.

De confession juive ou musulmane, ces esclaves sont définis par les chrétiens selon leur origine géographique et leur couleur de peau : ainsi, bien qu'étant tous musulmans, les Noirs sont comptabilisés à part, tandis que les vocables « Maure » et « Turc » servent à distinguer

¹⁷ A. BROGINI, *L'esclavage au quotidien à Malte au XVI^e siècle*, dans *L'esclavage en Méditerranée à l'époque moderne*, Actes du colloque de Grasse (30 mai-1^{er} juin 2001), « Cahiers de la Méditerranée », 65, 2002, pp. 137-158 ; M. FONTENAY, *L'esclave galérien*, cit., p. 119.

¹⁸ B. VINCENT, *L'esclavage en milieu rural espagnol au XVII^e siècle : l'exemple de la région d'Almería*, dans H. BRESCH (dir.), *Figures de l'esclave au Moyen Âge*, cit., pp. 165-176 ; M. AYMARD, *De la traite aux chiourmes : la fin de l'esclavage dans la Sicile moderne*, dans « Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome », 44, 1974, pp. 1-21.

¹⁹ G. WETTINGER, *Agriculture in Malta in the Late Middle Ages*, dans *Proceedings of History week 1981*, Maltese Historical Society, Malte 1982, p. 58.

les musulmans d'Afrique du Nord de ceux du Levant. Les registres du Trésor, qui dressent le compte de plusieurs esclaves publics rachetés au XVII^e siècle constituent un témoignage précieux du commerce de l'homme à Malte. J'ai choisi de cibler la période-phare de la course maltaise, à savoir le premier XVII^e siècle, et particulièrement les années 1620-1650. Sur les 216 esclaves publics qui ont été rachetés au Trésor entre 1620 et 1645, il apparaît que les musulmans sont largement majoritaires, représentant 64,6% des esclaves de l'Ordre. Cette proportion est sensiblement identique pour la fin du siècle précédent et pour le second XVII^e siècle. Les musulmans se répartissent donc entre les Maures, qui sont les plus nombreux (34,4%), les Noirs (18,1%), qui vivent eux-aussi en Barbarie et sont généralement capturés par les galères maltaises le long des côtes africaines, et les Turcs (12,1%).

Précisons néanmoins que la population servile maltaise n'est pas exclusivement non-chrétienne : sur 252 comparutions d'esclaves devant le tribunal de l'Inquisition entre 1580 et 1670, 53 sont chrétiens ou en passe de le devenir, soit une proportion de 21%²⁰. Outre les convertis volontaires, les esclaves chrétiens sont les renégats contraints par le Saint-Office de rentrer dans le giron de l'Église (et généralement maintenus dans la servitude) et tous les enfants nés sur le sol maltais et baptisés sur le champ. La raison de cette faible proportion de conversion au christianisme tient au fait que le temps de résidence des esclaves à Malte apparaît réduit, grâce à des procédures de rachats rapides et efficaces dès la fin du XVI^e siècle. Soucieux d'éviter une surpopulation servile dans un port qu'il souhaite exclusivement catholique, l'Ordre de Malte favorise le commerce des captifs, notamment par l'octroi de sauf-conduits aux intermédiaires laïcs, qu'ils soient chrétiens, juifs ou musulmans. Il apparaît que les esclaves qui se convertissent sont ceux qui ont perdu tout espoir de rachat, faute de fonds disponibles ou de soutien familial, et qui résident depuis un certain temps déjà dans l'île.

Entre 1620 et 1645, avec 142 hommes sur 171 actes de rachat qui précise le sexe du captif, la part d'esclaves masculins est de 83%, ce qui n'a rien d'étonnant : la grande majorité des prises s'effectuant par guerre ou en mer, elles touchent des populations uniquement masculines (marins, corsaires, soldats). Les femmes sont donc capturées en majorité lors des razzias sur les littoraux ennemis, ou bien lors de déplacements maritimes qu'elles effectuent en compagnie de leur époux. Ces esclaves sont aussi certainement jeunes. Les statistiques conduites sur les renégats qui comparaissent devant le Saint-Office dégagent un âge moyen de 25 ans, ce qui s'explique là encore par les métiers que les captifs exercent avant leur capture, et qui exigent des corps solides : presque tous sont marins, soldats, capitaines de navires, corsaires. L'âge moyen peut même être revu à la baisse du fait des nombreuses femmes capturées et vendues avec leurs enfants. Ainsi, au cours d'une vente d'esclaves en 1626, 10 femmes sur 27 sont vendues en compagnie de leurs enfants en bas âge : la fille de Carasia a par exemple deux ans, celle de Fatima quatre, le fils de Dura en a six tandis que celui d'Anatina est encore au sein²¹. La jeunesse moyenne des esclaves n'empêche pas la présence d'esclaves beaucoup plus âgés : en 1607, l'esclave d'un chevalier, Giacomo, est âgé d'au moins 60 ans²², de même que La Mammana, une esclave juive présente à Malte en 1623²³, tandis que Marietta est pour sa part âgée de 55 ans en 1646²⁴.

Le quotidien de ces esclaves, doublement exclus de la société insulaire du fait de leur religion et de leur condition, consiste en un travail constant. Hormis les esclaves de rame employés, comme leur nom l'indique, sur les galères, les esclaves de terre se partagent entre esclaves publics (propriété de l'Ordre) et esclaves privés, qui servent un maître. Tout

²⁰ A. BROGINI, *Malte, frontière de chrétienté (1530-1670)*, Rome 2006 (BEFAR, 325), p. 660.

²¹ ARCHIVES OF THE INQUISITION OF MDINA (AIM), Proc. 41B, ff. 461r-462v, 30 mars 1626.

²² AIM, Proc. 27, f. 9r, 18 juin 1607.

²³ AIM, Proc. 43B, f. 520r, 20 juillet 1623.

²⁴ AIM, Proc. 60, f. 32r, 4 septembre 1646.

particulier peut acheter un esclave lors des ventes aux enchères à la chandelle²⁵, qui sont organisées au retour des courses, sur la grande place de la capitale La Valette. La vente s'étale généralement sur plusieurs jours, afin d'éviter une baisse du coût de la marchandise humaine²⁶. Les chevaliers de Malte peuvent, quant à eux, louer des esclaves du couvent, pour la somme de 18 tarins par mois et par esclave, qu'ils versent au Commun Trésor²⁷. En cas de refus ou d'impossibilité de paiement, ils sont tenus de subvenir par eux-mêmes aux besoins en nourriture et en vêtements de l'esclave « emprunté »²⁸. En règle générale, les chevaliers possèdent souvent un esclave personnel, et le grand-maître en possède plusieurs centaines dans son palais : le testament d'Hugues de Loubens de Verdalle en 1595 révèle qu'il avait à son service 230 esclaves, dont plus de la moitié était à lui²⁹. Quant aux esclaves de terre qui appartiennent à l'Ordre, ils sont employés dans les Auberges, à la Sacrée Infirmerie³⁰ et à l'Armurerie, où ils accomplissent diverses tâches de service, mais également dans les Fours³¹ où ils sont chargés de la cuisson du pain.

En plus de ces activités, tous les esclaves, et particulièrement ceux qui ne sont pas à la rame, sont astreints depuis 1539³², à des travaux de construction et de fortification : ainsi, en 1543, les esclaves sont utilisés comme main d'œuvre pour divers aménagements de la cité portuaire de Senglea³³, et à partir de 1576, pour le nettoyage du Grand Fossé qui sépare La Valette du reste du port³⁴. Régulièrement, les esclaves sont contraints de récurer le Fossé, et en 1635, 600 esclaves de terre environ, appartenant aussi bien à l'Ordre qu'à des particuliers, y travaillent³⁵. Dix ans plus tard, en 1645, tous les esclaves du Couvent ou de particuliers sont de nouveau requis pour travailler aux fortifications et pour curer le Fossé³⁶ : les femmes y travaillent trois jours par semaine et les hommes tous les jours sans exception. Puis, devant la menace ottomane (l'Ordre ignore encore si les Turcs vont s'attaquer à Malte ou à la Crète vénitienne), les esclaves de rame sont employés à leur tour, à raison d'un seul jour par semaine, afin de ne pas les affaiblir³⁷.

LES FLUX DE L'APPROVISIONNEMENT MALTAIS

D'où viennent ces esclaves et où sont-ils capturés ? Les archives de l'Ordre de Malte des XVI^e et XVII^e siècles offrent un aperçu remarquable, quoique dispersé en plusieurs fonds divers, d'une géographie de la course chrétienne et des flux de l'esclavage méditerranéen. Dans la grande majorité des cas, la provenance des esclaves est seulement évoquée par bassin méditerranéen : les esclaves vendus ou rachetés dans l'île sont originaires de « Barbarie » (c'est-à-dire de Méditerranée occidentale) ou du « Levant ». Sur les 935 actes de ventes et de rachats

²⁵ AOM 96, f. 67v, 23 août 1582.

²⁶ M. FONTENAY, *Il mercato maltese degli schiavi al tempo dei Cavalieri di San Giovanni (1530-1798)*, dans *La schiavitù nel Mediterraneo*, "Quaderni Storici", 107, 2001, 2, pp. 391-413.

²⁷ AOM 293, f. 66r, Chapitre-général de 1597.

²⁸ AOM 294, f. 124r, Chapitre-général de 1603.

²⁹ ASV, SS Malta 5, f. 37r, 9 octobre 1595.

³⁰ AOM 288, ff. 29r-29v, Chapitre-général de 1555 ; AOM 292, ff. 63r-64r, Chapitre-général de 1555 ; AOM 293, f. 64r, Chapitre-général de 1597 ; AOM 294, f. 81r, Chapitre-général de 1603 ; AOM 295, ff. 75r-75v, Chapitre-général de 1612.

³¹ AOM 99, ff. 32r-32v, 3 août 1595.

³² AOM 287, f. 43v, Chapitre-général de 1539.

³³ AOM 419, f. 212v, 12 octobre 1543.

³⁴ AOM 94, f. 107v, 7 avril 1576.

³⁵ AOM 256, f. 129r, 24 avril 1635.

³⁶ AOM 258, f. 27r, 28 juin 1645.

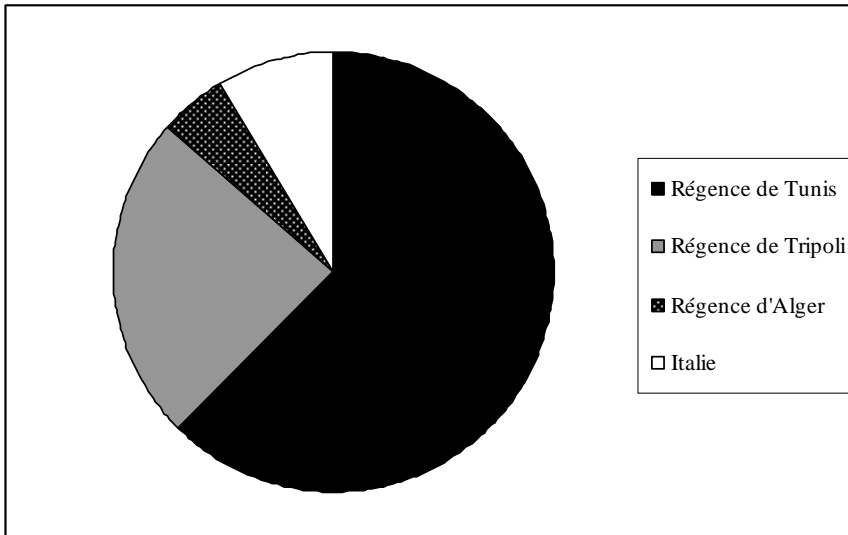
³⁷ AOM 258, ff. 7v-8r, 20 mai 1645.

d'esclaves juifs et musulmans qui sont validés par l'Ordre dans le fonds des *Libri Bullarum* entre 1545 et 1670³⁸, 280 ne mentionnent pas de ville de provenance des esclaves, mais seulement le bassin maritime dans lequel ils vivaient avant leur capture. Le Ponant représente 47,4% des origines de la population servile maltaise et le Levant 52,6%.

En Méditerranée occidentale, ce sont évidemment les trois Régences barbaresques qui fournissent la quasi-totalité des esclaves juifs et musulmans de Malte, parmi lesquelles celle de Tunis, qui rassemble 62% des captifs. Ceux-ci proviennent pour une très large majorité de Tunis et de Jerba, qui concentrent à elles-deux plus de 80% des captifs de la Régence ; les autres ports tunisiens d'où proviennent les esclaves sont en toute logique eux-aussi situés sur le littoral : Hammamet, Sousse, Monastir et Sfax. La deuxième Régence à pourvoir Malte en esclaves est celle de Tripoli (24% des origines d'esclaves) ; hormis le port lui-même, nous ne trouvons aucune autre occurrence. La Régence d'Alger est moins représentée (5% des esclaves), du fait de son éloignement géographique de Malte, quand les deux autres Régences en sont nettement plus proches. Mentionnons enfin que 14% des esclaves détenus à Malte sont d'origine italienne : il s'agit dans la grande majorité des cas de marchands juifs qui ont été capturés par les galères maltaises sur les routes levantines. Ce sont d'ailleurs des Vénitiens pour la quasi-totalité (80% des cas), les autres étant originaires de Ferrare et de Rome.

En ce qui concerne les esclaves du Levant, leur provenance est plus diverse. Ils sont pour une très large majorité d'entre eux (73%) originaires de Turquie (particulièrement d'Istanbul) et d'Égypte, surtout résidants du port d'Alexandrie. Les Échelles de Beyrouth, Alep, Jérusalem et Tripoli de Syrie représentent 8% des captifs ; enfin, la Grèce fournit 13% des esclaves, essentiellement en provenance de Modon, Patras, Salonique et de l'île de Zante. Les juifs sont plutôt originaires d'Alexandrie, de Salonique, Zante et Istanbul.

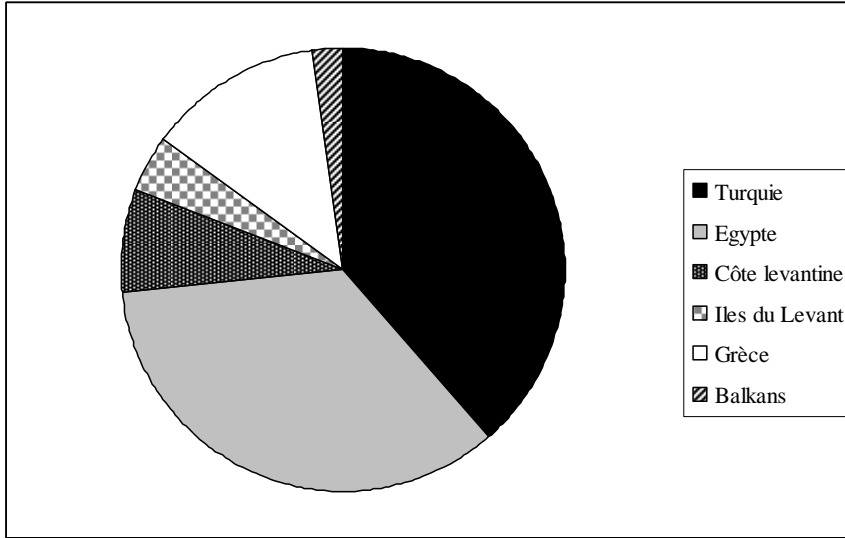
L'origine des captifs du Ponant (1545-1670)



Source : AOM 415 à AOM 482, *Libri Bullarum*, *Salviconductus*, *passim* (1545-1670).

³⁸ AOM, *Libri Bullarum*, série des *Salviconductus et diversae scripturae* recensant les saufs-conduits octroyés par l'Ordre aux captifs rachetés qui quittent l'île de Malte.

L'origine des captifs du Levant (1545-1670)

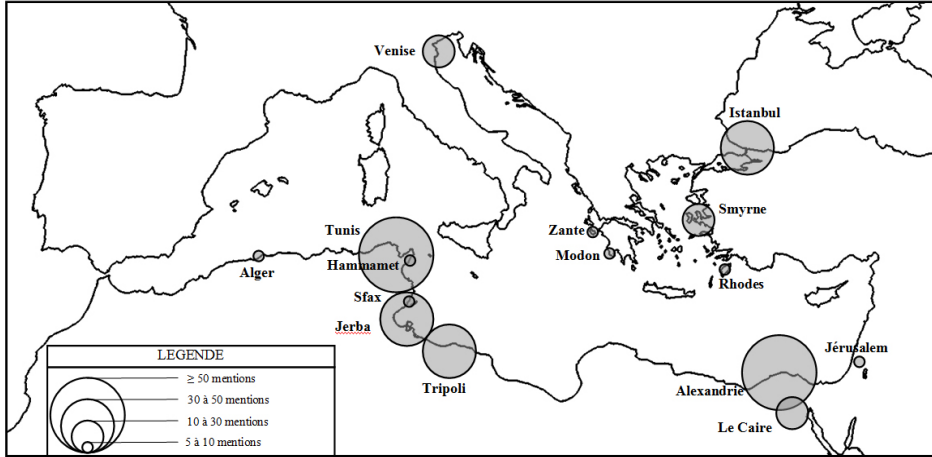


Source : AOM 415 à AOM 482, Libri Bullarum, *Sahiconductus, passim* (1545-1670).

Il est à noter que la géographie de la provenance des captifs se calque parfaitement sur celle de la course maltaise et qu'elle reflète les lieux de fréquentation et de chasse des navires insulaires. La surreprésentation du Levant tient ainsi aux habitudes des chevaliers de Malte, qui conservent de leur passé à Rhodes (1309-1522) la tradition d'une course au Levant, au large de la Crète et de Rhodes, au sud de la côte turque et surtout, au cœur de l'Archipel, de part et d'autre d'un canal qui serpente au sein du semis insulaire des Cyclades et du Dodécanèse, là où les galères peuvent profiter des haltes et des caches offertes par les multiples petites îles grecques. Les chevaliers opèrent le long des grandes routes de liaison de l'empire ottoman, qui relient les Échelles à Istanbul et la « caravane d'Alexandrie », la plus fameuse et la plus fréquentée des routes commerciales turques, constitue leur cible favorite. Les corsaires du Ponant y arraisonnent les lourds navires musulmans ou vénitiens reliant l'Égypte à Istanbul. Si la Mer Noire demeure hors de leur portée, la route d'Alexandrie est quant à elle particulièrement exposée : deux fois par an, les navires de la caravane quittent Istanbul chargés de bois de la mer Noire et de liquidités destinées à acheter en Égypte les marchandises du Delta (riz, lin, sucre), ainsi que celles qui transitent par l'océan indien et la Mer Rouge (épices, café). En mer Egée, la route longe la côte anatolienne ; mais entre Rhodes et l'Égypte, la route peut soit rejoindre Damiette et Alexandrie en droiture, soit longer le littoral de Syrie et de Palestine, et rejoindre, via Chypre, la côte turque au niveau des Sept-Caps³⁹.

³⁹ M. FONTENAY, *L'empire ottoman et le risque corsaire au XVII^e siècle*, dans « Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine », XXXII, 1985, pp. 185-208 ; IDEM, *Routes et modalités du commerce des esclaves dans la Méditerranée des Temps Modernes (XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles)*, dans « Revue Historique », 2006, 4, n°640, pp. 813-830.

La provenance des esclaves maltais

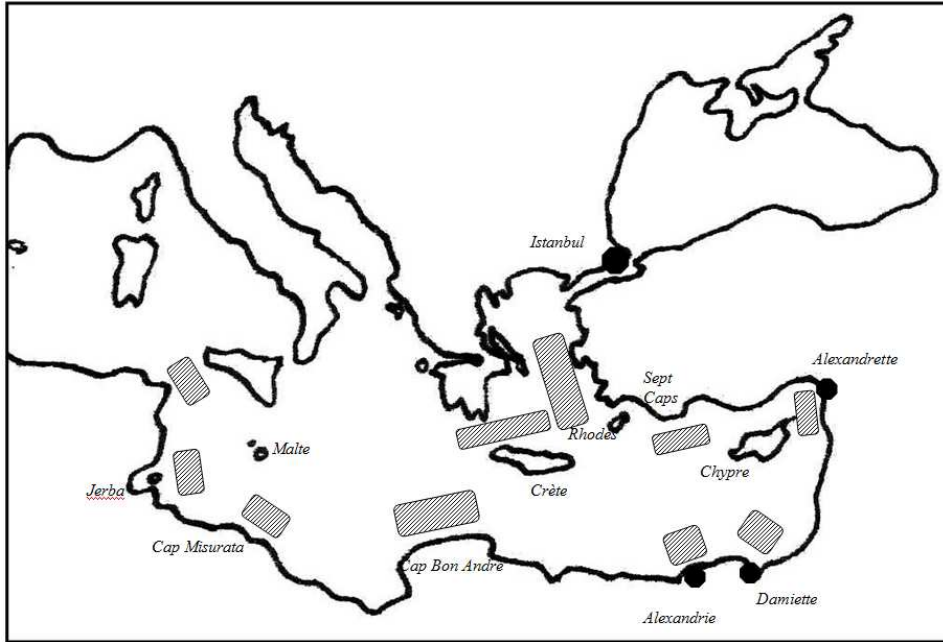


Source : AOM 415 à AOM 482, Libri Bullarum, *passim*.

Au Ponant, les corsaires maltais, chevaliers comme laïcs, se postent le long des côtes africaines, guettant les navires qui relient les ports des Régences barbaresques à Alexandrie, et qui transportent aussi bien des denrées orientales ou africaines que des pèlerins se rendant à La Mecque. Les galères de l'Ordre se positionnent en quelques lieux stratégiques : au large de Tunis et de Jerba, au niveau du Cap Misurata et du Cap Bon André en Libye, puis au large de Damiette et d'Alexandrie. La capture des hommes, que l'Ordre recherche évidemment pour les bénéfices financiers que représente le trafic des esclaves, est extrêmement mal vécue par les Barbaresques, bien plus que celle des marchandises. À cela s'ajoute la pratique d'expéditions corsaires en Afrique du Nord, organisées par les chevaliers de Malte : au nombre de douze entre 1600 et 1620, elles sont en moyenne organisées tous les deux ans, voire chaque année. Elles se raréfient après 1620, concurrencées par une course plus traditionnelle, communément conduite « *a danno d'Infidèle* », menée dans tout le bassin maritime par des corsaires privés en nombre toujours plus grand, et permettant de ramener à peu de frais des esclaves à Malte. Un ouvrage du milieu du XVII^e siècle, écrit par Ibn Abi Dinar sur la Régence de Tunis reflète la hantise éprouvée par les habitants d'Afrique du Nord face à ces expéditions et ces courses qui menacent leurs littoraux, et le souhait qu'ils témoignent d'une élimination pure et simple de leur présence en Méditerranée occidentale : « ces gens d'Europe [les chevaliers] ont occupé l'île de Malte –que Dieu la détruise !– et leurs actions à Rhodes [étaient identiques] à leurs actions actuelles. Que Dieu les disperse le plus tôt possible ! [...] Et quand ils ont pris Malte, leurs effets néfastes se sont développés... »⁴⁰.

⁴⁰ I. ABI DINAR, *Al-mounis fi akhbar Ifriqiya wa Tunis*, Édition critique de M. CHEMAN, Tunis 1982 (Al Maktaba al-atiqua), p. 183.

Les principaux lieux d'embuscade de la course maltaise



Source : AOM 415 à AOM 482, Libri Bullarum, *passim*.

MALTE ET LES RESEAUX DU COMMERCE DE L'HOMME

La rentabilité de l'économie de la rançon pour les ports corsaires de Méditerranée occidentale chrétiens et musulmans est bien connue : « lubrifiant » économique plutôt qu'élément de maintien des rivalités entre les rives⁴¹, le commerce des captifs à Malte favorise un enrichissement parfois remarquable des habitants, qu'ils soient laïcs ou religieux⁴². Les registres du Trésor de l'Ordre, conservés à partir de 1620, témoignent des revenus réguliers que peut rapporter la vente des esclaves. En 1625, Bechir Aman d'Istanbul est racheté au prix élevé de 1 000 sequins de 16 tarins (soient 1 334 écus de Malte), cependant que deux esclaves juifs se rachètent à l'Ordre au prix total de 4 900 écus⁴³ ; en 1647, deux esclaves musulmans sont taillés⁴⁴ pour la somme impressionnante de 7 200 écus

⁴¹ W. KAISER, *Frictions profitables. L'économie de la rançon en Méditerranée occidentale (XVIe-XVIIe siècle)*, dans *Ricchezza del mare. Ricchezza dal mare, sec. XIII-XVIII*, éd. par S. CAVACIOCCHI, Florence 2006 (Le Monnier / Istituto Internazionale di Storia Economica « F. Datini »), pp. 689-701 ; *L'économie de la rançon en Méditerranée occidentale (XVIe-XVIIe siècle)*, dans « Hypothèses », 2006, 1, pp. 359-368.

⁴² A. BLONDY, *L'Ordre de Saint-Jean et l'essor économique de Malte (1530-1798)*, dans « Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée », 71, 1994, 1, pp. 75-90 (réédité dans A. BLONDY, *Chrétiens et Ottomans de Malte et d'ailleurs*, Paris 2013 (Editions PUPS, Paris-Sorbonne), pp. 157-172).

⁴³ AOM 737, f. 29v, 11 octobre 1625 et 5 novembre 1625. Les rachats sont souvent en monnaies différentes : écus de 12 tarins ; écus de 14 tarins ; sequins ou ducats de 16 tarins. La monnaie la plus employée à Malte au XVII^e siècle est l'écu de 12 tarins (dit écu de Malte).

⁴⁴ Le but de l'esclavage méditerranéen étant moins la force de travail du captif que sa revente au meilleur prix, un esclave est dit « taillé » quand un acte officiel, généralement notarié, a défini les modalités précises de son

maltais, qu'ils s'engagent à verser dans les deux ans à venir⁴⁵ ; l'année suivante, le Turc Mahamet Bechir Oglı de Smyrne est revendu avec son épouse et son fils de 4 ans pour le prix de 3 500 écus⁴⁶ ; en 1650, ce sont encore 5 833 écus maltais que le Trésor encaisse pour le rachat du raïs Bechir Oggia d'Alger et de ses deux fils⁴⁷. Ce genre d'exemple est loin d'être rare dans les registres du Trésor, même si la plupart des rachats se situent dans une moyenne très inférieure, tournant au milieu du XVII^e siècle autour de 360 écus environ, hommes et femmes confondus. Mais le commerce des captifs offre au fil du siècle des sommes honorables : rien que pour la décennie 1620, le rachat des esclaves offre au Trésor de l'Ordre la somme de 51 458 écus⁴⁸.

Ces rachats sont essentiellement le fait de spécialistes laïcs ou religieux du commerce de l'homme méditerranéen. Entre 1580 et 1660, 79% des rachats d'esclaves à Malte -237 rachats sur 300⁴⁹- ont résulté de l'intervention d'intermédiaires laïcs et religieux, les 21% restants étant des rachats négociés par les esclaves eux-mêmes, sans qu'ils recourent à un intermédiaire. Ces intermédiaires sont de confession et d'origine très diverses, contribuant à l'ouverture nécessaire du marché maltais aux ports des deux rives : marchands juifs originaires du Levant (Patras, Salonique, Andrinople)⁵⁰, d'Afrique du Nord (Tripoli, Jerba, Tunis⁵¹) et de cités européennes (Venise, Livourne), raïs et marchands musulmans en provenance de Barbarie (Jerba, Tunis, Monastir)⁵² et du Levant (Istanbul, Alexandrie).

rachat (prix, désignation d'un intermédiaire et montant de sa commission, lieu de rassemblement de la somme et date finale de son versement au propriétaire). La taille peut durer de quelques mois à plusieurs années.

⁴⁵ AOM 738, f. 19v, 16 mars 1647.

⁴⁶ AOM 738, f. 28r, 20 janvier 1648.

⁴⁷ AOM 738, f. 44r, 17 août 1650.

⁴⁸ AOM 737, ff. 1r-50r.

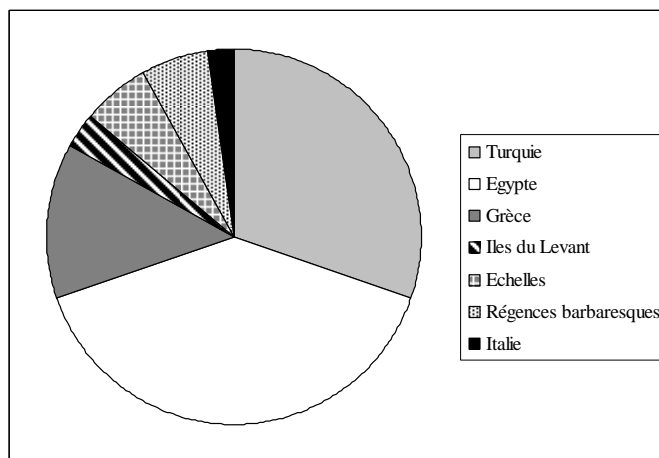
⁴⁹ Les 300 actes de rachats ont été recensés à la fois dans les Archives de l'Ordre de Malte (AOM, section *Libri Bullarum*), dans les Actes passés en chancellerie à Tunis (P. GRANDCHAMP, *La France en Tunisie*, Tunis 1920-1927 (Société Anonyme de l'Imprimerie rapide), I, II, III, IV et V) et dans les Actes de notaires de Malte (NOTARIAL ARCHIVES OF VALLETTA).

⁵⁰ AOM 442, ff. 221r-221v, 22 septembre 1584 ; AOM 437, f. 271v, 1^{er} juillet 1578 ; NAV, R 316/11, ff. 224r-226r, 18 décembre 1589.

⁵¹ AOM 450, f. 252r, 12 avril 1597 ; NAV, R 316/27, ff. 379r-380r, 17 mars 1620 ; P. GRANDCHAMP, *La France*, cit., IV, p. 183, 6 octobre 1623.

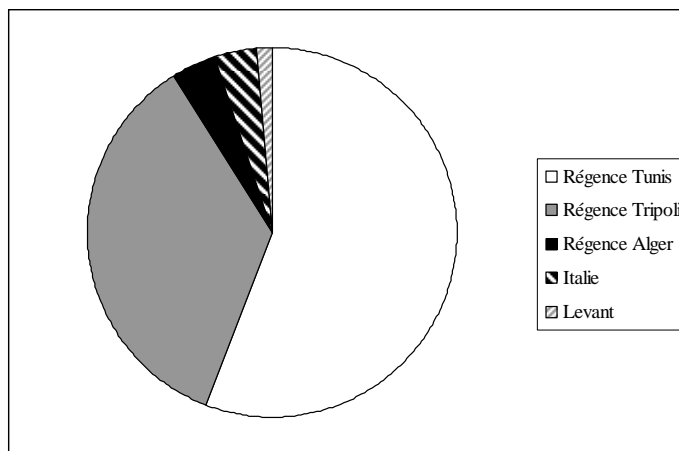
⁵² NAV, R 286/11, ff. 315v-319r, 23 avril 1603 ; AOM 442, f. 209r.

**Les espaces de rassemblement des sommes de rachat des esclaves levantins
(1545-1670)**



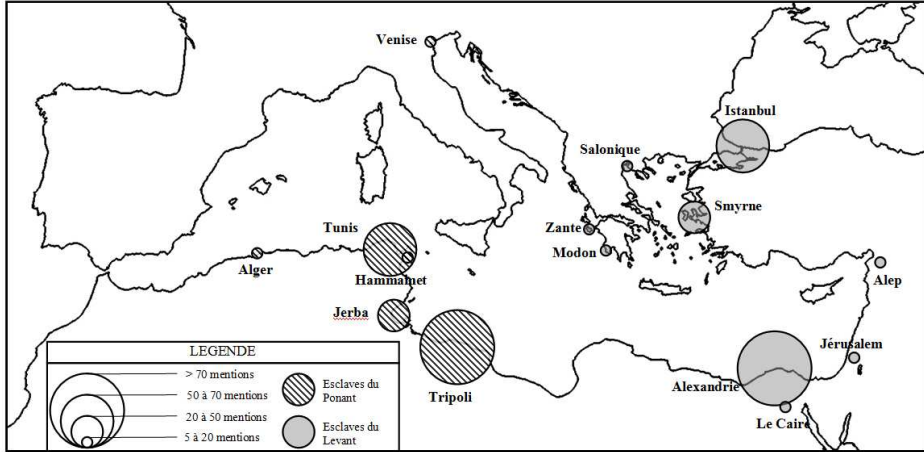
Source : AOM 415 à AOM 482, *Libri Bullarum* ; P. GRANDCHAMP, *La France en Tunisie, Tunis 1920-1927* (Société Anonyme de l'Imprimerie rapide), I-V, *passim*.

**Les espaces de rassemblement des sommes de rachat des esclaves originaires du Ponant
(1545-1670)**



Source : AOM 415 à AOM 482, *Libri Bullarum* ; P. GRANDCHAMP, *La France en Tunisie, cit.*, I-V, *passim*.

Les principaux lieux de rassemblement des sommes de rachat



Source : AOM 415 à AOM 482, *Libri Bullarum* ; P. GRANDCHAMP, *La France en Tunisie*, cit., I-V, *passim*.

Selon que les captifs sont originaires du Levant ou du Ponant, les sommes nécessaires à leur rachat sont rassemblées dans des cités situées dans les bassins maritimes correspondants. Ainsi, la grande majorité des esclaves levantins de Malte sont rachetés grâce à des intermédiaires orientaux, qui ont réuni l'argent en certains lieux de Méditerranée orientale : pour près de 70%, il s'agit de la Turquie et de l'Égypte, et particulièrement des villes d'Istanbul, de Smyrne et d'Alexandrie. Les autres espaces de rassemblement des sommes sont la Grèce (13% des lieux mentionnés par les actes de rachat), avec les cités de Modon, Patras, Salonique et Zante, puis les Échelles de la côte syro-palestinienne (Beyrouth, Jérusalem, Damas, Tripoli de Syrie...) et les îles qui se trouvent à proximité (Chypre, Rhodes). Un certain nombre d'esclaves levantins sont rachetés par des intermédiaires faisant jouer leurs réseaux au Ponant, dans les Régences barbaresques ou en chrétienté : il s'agit essentiellement de juifs, dont les réseaux marchands sont activés à Tunis, Venise, Livourne et Marseille. Les musulmans levantins, et particulièrement les Turcs, sont pour leur part presque exclusivement rachetés par des intermédiaires de même confession, originaires du Levant et ayant rassemblé les sommes de rachat en Méditerranée orientale.

En ce qui concerne les esclaves originaires du Ponant, leur rachat est essentiellement organisé à partir de cités occidentales situées dans les Régences barbaresques. La Régence de Tunis concentre 57% des rachats d'esclaves maltais, et les sommes sont rassemblées en majorité à Tunis et Jerba, puis dans les ports de Hammamet, Sfax, Monastir et Sousse. La Régence de Tripoli, et la cité du même nom, représentent également un grand centre d'organisation des rachats (35% des actes) ; à l'inverse, Alger n'est guère présente, plutôt concurrencée par les villes italiennes, particulièrement Venise et Livourne, où les marchands juifs organisent le rachat de leurs coreligionnaires détenus en captivité à Malte. Parmi les intermédiaires chrétiens qui s'illustrent dans le trafic des esclaves, les Maltais sont majoritaires dès le début du XVII^e siècle : quelques patronymes apparaissent régulièrement, comme ceux du marchand Lorenzo Burlo⁵³ dans les années 1610-1615, de Domenico

⁵³ P. GRANDCHAMP, *La France*, cit., III, p. 67 (26 janvier 1613) ; p. 68 (11 février 1613) ; p. 91 (19 novembre 1613).

Zamit⁵⁴ et Domenico Barbara⁵⁵, dont les activités dominent les années 1620. Plusieurs marchands européens viennent également s'établir dans l'île pour s'illustrer dans le trafic des esclaves : aux Italiens installés depuis le XVI^e siècle, provenant surtout de Naples et de Sicile, s'ajoutent des Grecs (de Langos, de Chypre, de Cirigo, de Chio⁵⁶), présents depuis que les Hospitaliers se sont établis avec une communauté d'anciens Rhodiens, et surtout des Français (Marseillais et Provençaux) qui sont presque tous des marchands (Matthieu Vassal, Antoine Bérenger, la famille Daniel⁵⁷...).

Une telle pénétration inédite de la place maltaise par des étrangers des deux rives s'accompagne alors d'un assouplissement des réglementations imposées par l'Ordre de Malte concernant les entrées des navires dans le port. Dans le double souci d'approvisionner le marché insulaire et de revendre les esclaves, les chevaliers acceptent désormais d'octroyer une patente à tout marchand maltais ou étranger, chrétien ou non, désireux de s'illustrer dans le trafic des esclaves, et plus généralement dans le commerce méditerranéen. La négociation des captifs apparaît comme un moyen d'introduire à Malte les denrées qui font défaut, tant consommables que non consommables. Non seulement les esclaves peuvent être échangés contre des marchandises, mais les marchands qui font office d'intermédiaires de rachat profitent souvent d'un voyage en terre musulmane pour rapporter les produits qui manquent au marché insulaire : cuirs, peaux de bête, cire, laine, huile d'olive, blé, pois chiches, poisson frais ou séché de Barbarie, produits plus luxueux originaires du Levant (épices, soieries, tapis, cotons...). En 1618, ce sont 25 jarres d'huile qui sont livrées depuis Tunis pour un rachat d'esclave⁵⁸ ; en 1632, 7 barriques de poisson séché provenant de Bizerte sont importées à Malte pour servir de complément au paiement d'un captif⁵⁹.

Ces produits devenant rapidement essentiels au marché insulaire et à une population croissante, les Hospitaliers se montrent mieux disposés à l'égard de l'essor d'un commerce entre Malte et la rive musulmane, et à l'égard des réseaux qui se tissent entre les marchands insulaires et ceux des ports situés en terre d'Islam. Directement issu du trafic corsaire, le commerce avec les musulmans devient alors une réalité maltaise dès le milieu du XVII^e siècle, fondé sur des associations marchandes en commandite simple, où la responsabilité du commanditaire ne va pas au-delà du capital fourni, et qui peuvent lier des chevaliers, des marchands ou des corsaires insulaires avec des marchands juifs et musulmans. En 1628 par exemple, un certain Memet Tapi de Tunis s'associe à un chevalier de Malte pour organiser le rachat de cinq esclaves musulmans de l'Ordre : le musulman avance la totalité de la somme que le chevalier doit transporter de Tunis jusqu'à Malte⁶⁰.

Enfin, la construction en 1642 d'un lazaret vient entériner de manière définitive le rôle de Malte comme place commerciale, où sont rachetés les captifs, entreposés et revendues les marchandises en provenance d'Europe, du Levant et de la rive africaine. Déjà considérée comme un lieu essentiel au trafic des esclaves en Méditerranée occidentale, l'île apparaît désormais utile sur un plan sanitaire. Sa situation au carrefour de l'Europe et de l'Afrique, du Ponant et du Levant, en fait un lieu stratégique pour rentabiliser la durée des

⁵⁴ *Ibid.*, III, p. 369 (mai 1620) ; p. 371 (juin 1620) ; p. 379 (15 novembre 1620).

⁵⁵ *Ibid.*, IV, p. 16 (3 juin 1621) ; p. 184 (9 octobre 1625) ; p. 191 (20 février 1626) ; p. 251 (25 janvier 1628) et p. 252 (26 janvier 1628).

⁵⁶ AOM 428, ff. 269v-270r, 31 mai 1560 ; AOM 430, f. 256r, 27 juin 1564 ; AOM 444, f. 255r, 8 juillet 1588 ; NAV, R 540/1, non folioté, 21 octobre 1643.

⁵⁷ NAV, R 286/11, ff. 305r-307r, 19 avril 1603 ; P. GRANDCHAMP, *La France*, cit., III, p. 39, 5 mai 1612 ; *Ibid.*, III, p. 90, 18 novembre 1613.

⁵⁸ *Ibid.*, III, p. 282, 18 février 1618

⁵⁹ *Ibid.*, V, p. 83, 6 décembre 1632.

⁶⁰ *Ibid.*, IV, p. 252, 26 janvier 1628.

quarantaines : stockant au lazaret les denrées, les navires choisissent souvent de repartir vers les ports barbaresques pour y transporter des captifs maltais libérés ou y racheter des esclaves chrétiens et rapporter dans le même temps des marchandises qui seront vendues dans l'île. Se fondant ainsi sur un commerce des esclaves rentable, et sur le rôle joué par les intermédiaires de rachat de toutes origines et confessions, Malte parvient à s'insérer progressivement au sein de réseaux marchands dont elle était jusqu'alors pratiquement exclue et qui relie les deux rives de la Méditerranée.